

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Condé en Brie le 24 Novembre 2018 à dix heures trente sous la présidence du Maire, Monsieur Eric ASSIER.

Etaient présents :

M. Eric ASSIER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Eric MULLER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Muriel MAZUR, M. Dominique REMOLU.

Absents excusés :

M. Francis GARRET donne pouvoir à M. Eric Muller.

M. Daniel ANTOINE donne pouvoir à M. Eric ASSIER.

M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT donne pouvoir à Mme Laratte Sandrine.

M. Mathieu COOREVITS

Mme Sandrine CHARPENTIER

Mme Sandrine BOUR.

Secrétaire : Mme Sandrine MARTENS-LARATTE,

Ordre du jour :

1. **Demande d'autorisation préalable d'exploiter une parcelle de la commune.**
2. **Décisions modifications.**
3. **Autorisation pour paiement d'une facture 2017 sur budget 2018.**
4. **Réflexion pour diminution de certains loyers.**
5. **Informations diverses.**

L'ensemble des membres du conseil valide le caractère urgent de la séance.

1. Demande d'autorisation préalable d'exploiter une parcelle de la commune :

Monsieur Le Maire explique qu'une demande d'autorisation préalable d'exploiter a été sollicitée pour une parcelle appartenant à la commune qui est située sur la commune de vallée en champagne d'une surface de 29a 65ca (section Z0 23, le haut des clanneries).

Après ces explications, Le conseil municipal donne son accord pour l'établissement d'un bail de 9 ans pour un montant de location de 160.00€/ha soit pour cette parcelle 47.44€ par an. Il sera révisable annuellement selon l'indice de fermage.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à cette affaire.

2. Décisions modifications :

Budget Communal – Décision modificative n° 3 – MICRO-CRECHE

Décision modificative n°3 :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire qu'une décision modificative soit effectuée afin de pouvoir solder les factures restantes à payer concernant le **marché public de travaux pour la micro-crèche** :

Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2116 (Cimetière)	40 000 €	
TOTAL D 21	40 000 €	
D 2313 / opé 94		40 000 €
TOTAL D 23		40 000 €

Budget Communal – Décision modificative n° 4 – caution

Décision modificative n°4 :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire qu'une décision modificative soit effectuée afin de pouvoir rembourser des cautions (garage et appartement 6/10 grande rue) :

Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2116 (Cimetière)	100 €	-
TOTAL D 21	100 €	-
D 165 (caution)	-	100 €
TOTAL D 16	-	100 €

Après ces explications le conseil municipal donne son accord aux décisions modificatives.

3. Budget Communal – Autorisation pour paiement d'une facture 2017 sur budget 2018 :

Monsieur le Maire explique qu'une facture a été reçue récemment du 8 à huit datée de décembre 2017. Pour la mise en paiement sur le budget 2018, il est nécessaire qu'une autorisation soit sollicitée auprès du conseil municipal.

Après ces explications, le Conseil Municipal accepte de payer une facture du 8 à huit de décembre 2017 d'un montant 287.35€ sur le budget 2018.

4. Budget Communal - Réflexion sur montant de certains loyers du 10 grande rue :

Monsieur Le Maire explique que 2 logements situés au 10 grande rue ne sont pas loués depuis un certain temps. Une réflexion est demandée sur le montant des loyers.

Informations diverses :

Travaux concernant l'aménagement du parc de la mairie débuteront le vendredi 30 novembre 2018.

Les 5 panneaux 'STOP' seront posés par le département.

Séance levée à 11h 15.